

En présentiel, le 30 novembre 2023

## Compte rendu

**Réunion du :** 30 novembre 2023

**Objet :** Conseil académique en formation plénière (CAC)

**Étaient présents :**

**Président :** M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Alain BOUSCAYROL et de M. Éric CHARMES).

### **Collège A, ayant voix délibérative**

Mme Marie-Axelle GRANIÉ, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Dimitri DENELEE et de Mme Florence JACQUINOD)  
Mme Corine MAITTE,  
M. Pierre-Jean ARNOUX présent jusqu'à 17h42 et ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Odile ABRAHAM et de M. Florent DI BARTOLO),  
M. Pascal UGHETTO présent à partir de 13h27 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Ariane ANGELIER à partir de 15h20),  
Mme Mélika BEN SALEM ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Florence MERLEVEDE),  
Mme Paola PELLEGRINI présente jusqu'à 17h42 et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Miguel ORTIZ à partir de 17h),  
M. Éric ALONZO,  
Mme Céline LÉONARD ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Malal KANE et de M. Lionel COURCHINOX),  
M. Jean-Christophe NOVELLI ayant 1 pouvoir (de M. Eric INCERTI),  
M. Nicolas HAUTIERE ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Véronique BOUTEILLER et de M. Emmanuel KEITA),  
Mme Valérie RENAUDIN présente jusqu'à 17h05  
Mme Franziska SCHMIDT présente jusqu'à 16h30 et ayant reçu 1 pouvoir (de M Laurent LEBOU),  
M. Majdi HOCHLAF ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Bernard LATORRE et de Mme Malika GRIM-YEFSAH à partir de 15h48),  
Mme Armelle CHABOT a reçu 1 (de Mme Franziska SCHMIDT à partir de 16h30.

### **Collège B1, ayant voix délibérative**

Mme Faten BEN SLIMANE,  
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h26 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),  
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,  
Mme Anne-Sophie EVRARD,  
M. Gwendal SIMON présent jusqu'à 17h,  
M. Yoan PECHAUD,  
M. Armen KHATCHATOUROV  
Mme Florence JACQUINOD

### **Collège B2, ayant voix délibérative**

M. Lionel DUTHEIL a reçu 1 pouvoir (de M. Gwendal SIMON à partir de 17h), Mme Inès DE DIEGO,

M. Kheireddine REZIOUK présent à partir de 13h12,  
Mme Anne-Laure LOZANO ayant reçu 1 (de M. Olivier CALVET).

### **Collège C, ayant voix délibérative**

M. Fériel GOULAMHOUSSEN ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Laurence VIGIER et de M. Emmanuel CONSTANT),  
M. Miguel ORTIZ présent jusqu'à 17h,  
Mme Hasnaa ANISS,  
M. Guillaume ATGER ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Aline ALAUZET).

### **Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative**

Mme Enora LORCY ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Inès PASQUIER)

### **Personnalités extérieures, ayant voix délibérative**

M. Pierre GRAND,  
Mme Ariane ANGELIER présente jusqu'à 15h20,  
Mme Maria EKSTRÖM.

### **Représentante de personnel désignée par tirage au sort**

Mme Malika GRIM-YEFSAH présente jusqu'à 15h48.

### **Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative**

Mme Valérie BAUDÈRE,  
M. Venceslas BIRI,  
Mme Corinne BLANQUART,  
M. Philippe DEMANGE,  
M. Frédéric MORET,  
M. Serge PIPERNO,  
M. Jean-Bernard KOVARIK  
Mme Agnès JULLIEN,  
Mme Nathalie LOURENCO,  
Mme Nathalie MARILLIER,  
Mme Emmiina VIHERVIRTA,  
Mme Sandra VIÉ,  
Mme Véronique CEREZO,  
Mme Cécile DORIONS,  
Mme Isabelle NAVIZET,  
Mme Stéphanie NEIBECKER,  
Mme Annick USSEL,  
M. Pascal ODOT,  
Mme Charlotte QUELIN,  
Mme Gabriela ROZNIECKA,

**Rédactrice Ubiquis** : Mme Lisa BOUKHALFI

\*\*\*



## ORDRE DU JOUR

<b>Fonctionnement du conseil académique.....</b>	<b>4</b>
1. Approbation du compte rendu du conseil académique du 12 octobre 2023 (vote reporté).....	4
<b>Budgets et ressources humaines .....</b>	<b>4</b>
2. Campagnes emplois 2024 (vote) .....	4
<b>Gouvernance.....</b>	<b>7</b>
3. Règlement intérieur de l'université Gustave Eiffel (avis) .....	7
4. Contrat d'objectif et de performance 2022 2025 de l'université Gustave Eiffel avec le MTETC, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (avis) .....	8
<b>International.....</b>	<b>9</b>
9. Dotations Actions Incitatives Internationales 2023 « Représentants dans les réseaux et associations » et « Partenariats structurants pluriannuels » pour attribution (vote).....	9
<b>Formation.....</b>	<b>9</b>
5. Actions incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S1 2024 (vote).....	9
6. Évolution de l'offre de formation 2024-2025 (vote).....	10
7. Évolution de l'offre de formation 2025-2026 (vote).....	11
8. Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024-2025 (avis ) .....	12
<b>Recherche et innovation.....</b>	<b>12</b>
10. Politique d'attribution des contrats doctoraux 2024-2027 sur subvention (vote) .....	12
11. Point d'avancement sur l'appel à manifestation d'intérêt Animation Scientifique (information) .....	15
12. Nomination d'une nouvelle direction de l'école doctorale OMI (avis).....	16
<b>Gouvernance.....</b>	<b>16</b>
16. Bilan du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (information) ..	16
13. Actualité générale de l'établissement (information).....	17
14. Pérennisation de l'établissement (information) .....	18
15. Évaluation HCERES : point d'avancement (information) .....	20

\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 50 membres, 31 présents et 19 représentés, le président ouvre la séance à 13 h 10.

## Fonctionnement du conseil académique

### 1. Approbation du compte rendu du conseil académique du 12 octobre 2023 (vote reporté)

**Armelle CHABOT** signale que, contrairement à la règle, le compte rendu n'a pas été transmis aux membres de l'instance une semaine avant la réunion. Elle demande pourquoi le prestataire n'est pas en mesure de produire un compte rendu dans les délais impartis.

**Stéphanie NEIBECKER** précise que le prestataire établit un compte rendu dans les 15 jours qui suivent la réunion, mais certaines informations du document doivent être vérifiées et précisées, notamment, celles relatives à la participation et au déroulement de la séance (nombre de participant, procurations, détails des votes, etc).

*L'approbation du compte rendu est reportée.*

## Budgets et ressources humaines

### 2. Campagnes emplois 2024 (vote)

**Frédéric MORET** précise que deux campagnes emplois sont ouvertes en parallèle, une campagne d'emplois scientifiques qui traite des demandes d'emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs mais aussi de personnel d'appui à la recherche ou à la formation et une campagne d'emplois administratifs qui traitent les demandes d'emplois supports.

Cet exercice de campagne emplois se fait toujours, et cette année encore plus que d'habitude, sous de fortes contraintes, parce qu'il faut à la fois tenir compte de la soutenabilité budgétaire de la campagne et du respect du plafond d'emplois.

Les contraintes budgétaires sont cette année plus importantes que d'habitude, en raison notamment des mesures salariales qui ont été prises à l'échelle nationale et des compensations par les tutelles très incomplètes auxquelles elles ont donné lieu.

Dans le cadre du budget et de la campagne emplois, et dans ce contexte tendu, la direction a proposé au conseil d'administration de suivre l'avis de la tutelle de ne pas remettre en cause la politique d'emplois et de pousser au maximum le curseur.

Pour ce qui est des emplois administratifs, l'idée est d'essayer de maintenir l'effectif global au niveau de l'université, de renforcer quelques secteurs en tension ou en évolution et de privilégier les concours génériques qui ouvrent au plus grand nombre les opportunités de stabilisation ou de promotion.

La campagne emplois des fonctions supports et soutien fait l'objet d'une information car la décision ne relève pas des prérogatives du conseil académique ; elle est prise par la direction et validée par le conseil d'administration lorsqu'il vote le budget. L'objectif est d'informer l'instance des mesures qui seront prises cette année. En revanche, sur les emplois scientifiques (chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs), le CAC est décisionnaire.

Ces deux campagnes emplois ont recueilli 148 demandes pour les emplois administratifs de fonctions supports et soutien et 147 pour les emplois scientifiques.

Les fonctions supports à l'enseignement ou à la recherche ont fait l'objet d'une grosse trentaine de demandes émanant principalement des composantes de recherche et d'une composante de formation.

47 demandes d'emplois support et soutien ont été retenues dans le cadre de la campagne d'emplois administratifs et 11 dans le cadre de la campagne d'emplois scientifiques.

Par ailleurs, depuis trois ans, la direction présente au CAC dans le cadre de la campagne emplois une série de renforts qu'elle est en mesure d'octroyer aux composantes de recherche ou de formation et aux services, et ce, grâce au financement de l'I-SITE. Ces renforts ont permis, dans le cadre des emplois administratifs, de renforcer l'agence comptable et la direction générale de l'immobilier, ainsi que deux composantes qui avaient des demandes spécifiques d'appui au développement de leurs activités d'enseignement à l'UFR SEG et à l'UFR STAPS.

Pour ce qui est des fonctions scientifiques de recherche et d'enseignement, l'idée est d'accompagner les composantes dans le développement de formations professionnalisantes, notamment l'apprentissage.

Au 31 décembre 2023, l'épisode de repyramidage lié aux transformations de poste effectuées depuis plusieurs années fait qu'il ne reste plus que trois sections du CNU dans lesquelles le ratio entre professeurs d'université et maîtres de conférences est inférieur aux 30 % qui représentaient la moyenne de départ. Ces trois sections sont la 6<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> qui figurent dans la liste du MESR et la 62<sup>e</sup> qui n'y figure pas.

À propos du cœur des prérogatives du conseil académique, à savoir la campagne emplois des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants, **Frédéric MORET** rappelle qu'il a depuis 15 jours déposé 98 fiches sur le serveur du CAC.

Les demandes déposées sur l'application portent sur 34 postes de chercheur, 24 chargés de recherche, 9 directeurs de recherche et un IPEF chercheur. Pour ce qui est des enseignants-chercheurs, les demandes sont au nombre de 42, 31 maîtres de conférences et 11 professeurs des universités (dont 3 demandes de changement de corps au titre de l'article 46.3, 7 demandes de re-publication correspondant à des postes vacants ou à des départs en retraite prévus et une demande de création).

Pour les maîtres de conférences et les maîtres de conférences contractuels, on enregistre 14 demandes de re-publication, 2 demandes de changement de corps, 12 demandes de création et 3 demandes de transformation.

Pour les enseignants, on compte cette année 25 demandes de PAST.

Pour les enseignants de statut de second degré, on compte deux demandes de re-publication, huit demandes de création et trois demandes de transformation. Pour rappel, le CAC a voté en octobre 2023 la publication de trois postes dans le cadre de la première session de recrutement des enseignants du second degré affectés dans le supérieur.

Pour les postes de PAST, on compte dix-neuf demandes de re-publication et six demandes de création.

Pour le vote de ce jour, la direction propose de :

- publier quatre postes de directeur de recherche de deuxième classe via trois concours ;
- publier sept postes de chargé de recherche de classe normale ;
- recruter un IPEF chercheur ;
- procéder à huit recrutements de professeurs d'université, dont un au titre de l'article 46.3 ;
- publier 12 postes de maître de conférences, dont deux au titre de l'article 26.2 ;
- publier 11 postes de maître de conférences contractuels ;
- publier deux nouveaux postes supplémentaires enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur ;
- publier un passage en CDI d'une collègue ;
- publier 21 contrats de PAST et établir deux CDD sur des ressources propres ;
- pour les enseignants chercheurs, re-publier les postes vacants ou les postes qui n'ont pas été pourvus l'année dernière ;
- pour les postes de maître de conférences, re-publier un poste en STAPS et un poste en intelligence économique ;
- pour les maîtres de conférences contractuels, des créations sont proposées à l'EIVP et à l'ESIEE ;
- pour les PAST, re-publier tous les postes vacants (19 au total, dont un à plein temps) et publier deux supports de PAST (deux CDD à mi-temps).

**Paola PELLEGRINI** demande si un dialogue a été engagé avec les autres tutelles pour s'assurer de ne pas ouvrir deux fois le même profil.

**Frédéric MORET** répond par l'affirmative.

**Céline LÉONARD** demande à propos des emplois I-SITE comment les postes de post-doc s'articulent avec les demandes faites à travers le guichet unique (où on peut également demander des post-doc), comment se fait l'arbitrage entre les deux voies de demandes.

**Corinne BLANQUART** précise que les postes financés via le guichet unique de l'I-Site sont associés à un projet particulier porté par un agent, alors que d'autres CDD financés par l'I-SITE (enveloppe soutien aux composantes) répondent à une demande beaucoup plus transverse de soutien à une composante.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que c'est souvent lié à une demande que l'université n'est pas en mesure de fournir sous forme d'un poste de permanent.

**Marie-Axelle GRANIE** indique à propos de la publication de sept concours de chargé de recherche que trois postes ont été déjà en concours les années précédentes et n'ont pas été fructueux. Sept postes représentent déjà une baisse par rapport aux années précédentes, mais avec trois qui étaient déjà en concours, il n'en reste que quatre, ce qui est une grosse baisse. Elle en demande les raisons.

**Frédéric MORET** répond qu'il n'y a pas de création d'emplois, mais maintien des anciens postes.

**Gilles ROUSSEL** précise que créer un poste signifie avoir un plafond d'emplois disponible et la masse salariale disponible. En outre, il est difficile de comparer des chiffres, parce que certaines personnes partent en disponibilité, mais peuvent revenir, et la direction re-publie un poste lorsqu'elle est sûre que la personne en question est partie.

**Frédéric MORET** ajoute que c'est pour cette raison que, dans la fiche de demande, la composante est invitée à expliquer son argumentaire car l'université doit y répondre en tenant compte de son « stock » d'ETP d'un côté et d'une masse salariale de l'autre. Mises à part les ressources nouvelles que l'université peut développer avec le label I-SITE, elle joue pour le reste sur un périmètre constant.

**Marie-Axelle GRANIE** note qu'il existe un seul poste de DR en SHS et qu'il est centré sur l'économie, alors qu'on trouve des chercheurs dans des disciplines SHS autres que l'économie au sein de l'université. Elle demande ce qui explique ce choix et pourquoi ne pas avoir mis un poste de DR en SHS.

**Serge PIPERNO** précise que, depuis sept ans, c'est ainsi que sont construites les propositions d'ouverture de concours pour des directeurs de recherche. La direction essaie de rendre équitables les chances de bénéficier de tels concours pour des candidatures internes, en suivant les candidatures potentielles. Par ailleurs, l'université souhaite renforcer ces disciplines économiques dans l'ensemble de ses composantes, et c'est dans ce cadre qu'elle a ouvert un concours autour de la thématique économie spatiale à toutes les composantes de recherche qui ont une activité en économie.

**Valérie RENAUDIN** annonce que sa liste apprécie les efforts effectués cette année pour faire évoluer le processus de demande de remontée des postes et pallier les difficultés techniques qui ont été rencontrées dans la plate-forme RH, mais que la liste intersyndicale cfdt-unsa votera contre cette campagne emplois, parce qu'elle estime qu'il y a encore très peu de transparence sur la façon dont les arbitrages ont été effectués et sur les critères qui ont étayé les décisions, dont la place des priorités qui ont été remontées par les composantes de recherche et de formation dans la stratégie scientifique de développement de l'université.

**Lionel DUTHEIL** précise que, comme Valérie RENAUDIN, les participants sont tous conscients des efforts consentis cette année de classement et de recensement, mais il n'en demeure pas moins qu'on dit qu'on n'a pas les moyens de créer des postes dans la campagne emplois, alors qu'on trouve les moyens de créer des postes de contractuels. Il ajoute qu'il entend les difficultés du plafond d'emplois, mais que, dans les faits, il y a de l'argent, l'université peut créer des postes, et la difficulté est de créer des postes de fonctionnaires.

En outre, une des inquiétudes suscitées par la campagne emplois, c'est qu'il y a par exemple certains postes de PAST qui sont transformés en postes de contractuels ESAS et que certains postes de PAST sont passés de 50 % à 100 % dans le passé. À un certain moment, se pose la question de l'avenir des postes ESAS et des titulaires PRAG et PRCE et du maintien dans l'emploi dans la fonction publique.

Le constat que l'on fait depuis plusieurs années sur ces campagnes emplois, c'est qu'on arrive à créer des postes de contractuels, mais pas de fonction publique, et c'est un vrai problème. La question qui revient depuis plusieurs années dans le CAC est de savoir si le plafond d'emplois peut bouger ou s'il est figé, et si tel est le cas, ce qui l'empêche de bouger. Beaucoup sont conscients de la contrainte en matière de campagne emplois, mais cela devient difficile pour tout le monde.

**Frédéric MORET** indique qu'en plus du plafond d'emplois sur lequel la direction n'a pas de prise, il faut tenir compte du fait que les finances supplémentaires dont dispose l'université ne sont pas intégrées dans le socle de subventions pour charge de service public.

À propos du recours aux contractuels, **Gilles ROUSSEL** considère que cela contribue à nos missions et que dans tous les cas il ne faut pas opposer fonctionnaires et contractuels, car ils sont tous des agents de la fonction publique.

**Fériel GOULAMHOUSSEN** estime que cette campagne emplois, même si elle n'est pas parfaite, montre que tout le monde a fait l'effort de maintenir l'emploi public au sein de l'établissement, ce qui constitue un véritable tour de force et le conduit à voter pour cette campagne emplois 2024.

À propos de contractuels, notamment les PAST, il note que certaines formations au sein de l'établissement nécessitent de recruter des PAST sur des besoins spécifiques. Il considère lui aussi qu'il ne faut pas opposer les fonctionnaires aux contractuels, parce qu'il est également nécessaire de renforcer les rangs avec des personnels que l'université ne peut recruter que par la voie contractuelle.

**Enora LORCY** s'étonne qu'un seul poste d'enseignement en anglais soit prévu.

**Frédéric MORET** signale qu'il y a un vrai problème d'attractivité dans le recrutement des professeurs en anglais.

**Mélika BEN SALEM** demande ce qui se passe si la campagne emplois n'est pas adoptée par le CAC.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il n'y aura pas de campagne emplois si le vote est négatif.

**Mélika BEN SALEM** note que l'université gère la pénurie en permanence.

***La campagne d'emplois 2024 des personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs est approuvée à la majorité des votants avec 34 voix favorables, 6 « abstentions » et 14 voix défavorables des membres présents et représentés.***

## Gouvernance

### 3. Règlement intérieur de l'université Gustave Eiffel (avis)

**Valérie BAUDÈRE** précise que le projet de règlement intérieur doit être soumis à chacune des instances de l'établissement conformément aux statuts de l'université. Sa structure est très classique, avec un préambule, des titres et des annexes.

Le titre 1 porte sur les dispositions communes applicables à tous ; le titre 2 précise les dispositions applicables aux personnels ; le titre 3 les dispositions applicables aux usagers ; le titre 4 est applicable aux stagiaires de la formation professionnelle ; le titre 5 est applicable aux personnes extérieures ; le titre 6 porte sur les dispositions finales.

Le règlement intérieur compte deux annexes : la charte de bon usage des moyens informatiques et numériques et la charte de télétravail.

Le règlement intérieur et ses annexes ont cheminé selon un rythme différencié. Ainsi, le titre 4 a été validé dès 2021, et la charte de bon usage des moyens informatiques et numériques a été présentée au CAC en juin et approuvée par le conseil d'administration en octobre 2023.

Le présent projet de règlement intérieur a recueilli un avis favorable du CSA le 29 septembre, et la charte de télétravail a recueilli un avis favorable unanime lors du CSA du 17 novembre 2023.

**Enora LORCY** intervient à propos des droits des usagers. Elle indique — et déplore — que l'article 61 portant sur la représentation étudiante traite beaucoup plus de la vice-présidence étudiantes et étudiants que des représentants étudiants au sens large (délégués de proximité, élus...)

Elle ajoute que les deux autres articles qui lui posent problème sont les articles 62 et 67. À propos de l'article 62 portant sur la liberté d'association, elle considère que n'importe qui peut s'en saisir et demander à ce qu'une association étudiante ne soit plus reconnue comme telle, parce que son but n'est pas la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des étudiants.

L'article 67 porte sur les interdictions liées à la protection de la santé publique et, dans sa rédaction actuelle, il ne semble plus possible d'organiser des soirées étudiantes dans l'enceinte de l'université.

**Valérie BAUDERE et Stéphanie NEIBECKER** précisent que sont regardées comme représentatives les associations d'étudiants qui ont pour objet la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants, notion assez générique.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'il faudrait essayer de reformuler dans l'article 67 la phrase litigieuse relative aux manifestations exceptionnelles.

**Mélika BEN SALEM** s'étonne que le projet de règlement intérieur précise que les denrées alimentaires et les boissons autres que l'eau doivent être consommées dans les espaces prévus à cet effet.

**Valérie BAUDÈRE et Stéphanie NEIBECKER** répondent que c'est la réglementation en vigueur qui précise ces points. Il est par exemple effectivement interdit par principe de déjeuner dans les bureaux, même si une certaine tolérance est observée en la matière.

***Le projet de règlement intérieur de l'université Gustave Eiffel recueille un avis favorable à la majorité des votants avec 50 voix favorables et 4 « abstentions » des membres présents et représentés.***

#### **4. Contrat d'objectif et de performance 20222025 de l'université Gustave Eiffel avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (avis)**

**Gilles ROUSSEL** rappelle que ce point a déjà été traité lors de précédents CAC et précise qu'il a convenu avec Jean-Bernard KOVARIK de se limiter, pour la présente réunion, à présenter les seules modifications qui sont intervenues depuis les séances précédentes.

**Jean-Bernard KOVARIK** précise que l'avis du conseil académique est sollicité ce jour en vue de l'approbation par le conseil d'administration lors de sa séance du 14 décembre prochain. Le document qui a été transmis aux membres de l'instance est une version 2.02 en attendant d'avoir l'ultime confirmation de l'autre signataire, à savoir le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

En sus de quelques corrections ponctuelles, deux eux nouveaux paragraphes ont été ajoutés. Le premier (en p. 10) évoque les conventions-cadres passées avec d'autres opérateurs du ministère, notamment les opérateurs de formation, afin de tirer parti des forces de chaque établissement.

**Gilles ROUSSEL** propose de mentionner les conventions en cours d'élaboration ou en projet avec l'ENTPE, l'ENPC l'INRAE, Météo-France, le STAC (le service technique de l'aviation civile).

**Jean-Bernard KOVARIK** poursuit la présentation en indiquant que le deuxième paragraphe qui a été rajouté prévoit la tenue de réunions de bilan en vue de réactualiser en tant que de besoin les attentes des directions générales du MTECT et de la direction de la sécurité routière (qui, à cause de la connexité des politiques publiques concernées, est associée dans le COP aux activités et politiques publiques portées par le MTECT).

Par ailleurs, sur la trentaine d'indicateurs, certaines valeurs cibles ont été complétées et quelques indicateurs ont été réaménagés à l'issue d'un ultime passage en revue mené en interne avec la direction des affaires financières. Quelques éléments ont été simplifiés à cette occasion.

Dans la dernière annexe a été précisée la trajectoire indicative des moyens, avec les perspectives 2024 et 2025 des deux subventions pour charges de service public, les ressources propres et les ressources contractualisées venant du PIA et de France 2030.

***La dernière version du Contrat d'objectif et de performance 2022-2025 de l'université Gustave Eiffel avec le MTECT reçoit un avis favorable à la majorité des votants avec 52 voix favorables et 2 « abstentions » des membres présents et représentés.***

## International

### 9. Dotations Actions Incitatives Internationales 2024 « Représentants dans les réseaux et associations » et « Partenariats structurants pluriannuels » pour attribution (vote)

**Agnès JULLIEN** indique que l'université dispose d'une enveloppe de crédit de 360 000 € répartie sur plusieurs volets relevant de différents types d'outils incitatifs.

L'année dernière, le CAC a attribué 8 060 € dans le cadre d'une action qui s'est déroulée à cheval sur deux années civiles, ce qui réduit l'enveloppe disponible cette année à 351 940 €.

Deux catégories d'outils incitatifs peuvent être financées avec cette enveloppe : des outils incitatifs dits individuels de recherche et de formation et des actions internationales structurantes.

Pour les associations, l'enveloppe accordée est de 27 400 €, et elle est distribuée auprès des composantes.

14 partenariats structurants pluriannuels ont été construits l'année dernière, et on enregistre cette année 17 demandes : 13 demandes de renouvellement et 3 nouvelles demandes.

Le montant total des demandes s'élève à 203 870 €, et après discussion avec la CSI, la direction propose d'affecter 253 900 €.

Globalement, sur l'enveloppe disponible de 351 940 €, la moitié servirait à financer des partenariats structurants, l'autre moitié étant réservée aux initiatives individuelles.

La demande qui est soumise au vote du CAC aujourd'hui porte sur l'attribution de 27 400 € aux représentants des réseaux et des associations et 123 120 €, qui correspondent à 80 % de l'enveloppe, aux partenariats structurants.

**Armelle CHABOT** demande des éclaircissements sur la prise en charge de la cotisation.

**Agnès JULLIEN** précise que les cotisations ne rentrent pas dans les montants relevant du CAC.

**Armelle CHABOT** considère que le dépôt des demandes en cette période est prématuré, car beaucoup d'autres chantiers sont en cours (construction budgétaire, rentrées, thèses et soutenances...)

**Agnès JULLIEN** précise à propos de la maîtrise du calendrier global que le souhait était d'avoir un calendrier unifié, mais le volume représente une contrainte, et le CAC se prononce correctement sur les deux enveloppes.

**Frédéric MORET** indique que si on veut ouvrir les crédits dès janvier 2024, il faut les soumettre à l'approbation du CAC lors de la dernière séance de l'année précédente. En outre, les crédits doivent être consommés dès leur ouverture, ce qui est difficile si la demande est approuvée dès le CAC de février.

**Les propositions d'attribution des dotations aux actions incitatives internationales 2024 sont adoptées à l'unanimité des 54 votants présents et représentés.**

*Pause de 15h12 à 15h36.*

## Formation

### 5. Actions incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S1 2024 (vote)

**Venceslas BIRI** informe que pour l'année 2024, une enveloppe totale de 160 000 € est disponible, soit environ 80 000 € pour le prochain semestre civil 2024 (S1 2024 = janvier à juin 2024).

Sur 29 projets présentés, pour un total d'environ 116 000 €, 17 sont proposés pour un financement total et 7 de manière partielle. Certains projets récurrents ont été exclus, faute de budget suffisant dans l'enveloppe AIP. L'ensemble des subventions proposées représente plus de la moitié du budget de 2024 et environ 75 % des demandes pour les projets non financés.

**Armelle CHABOT** questionne sur la pertinence de financer des projets pour la composante Mathématiques, notamment pour préparer les étudiants de licence à des concours d'admission dans des écoles d'ingénieurs, et soulève une préoccupation sur le manque de projets concernant les nouveaux masters.

**Venceslas BIRI** répond que dans le cadre de leur formation, les étudiants de licence sont préparés à postuler aux concours d'admission sur titre de certaines écoles d'ingénieurs, y compris les nôtres.

**Armelle CHABOT** s'enquiert de l'absence de récapitulatifs sur les nouveaux masters, l'existence de projets dans ce domaine et l'utilisation des fonds pour former les étudiants de Gustave Eiffel, afin qu'ils intègrent d'autres écoles.

**Venceslas BIRI** précise que les projets concernant l'ouverture de nouveaux masters seront abordés dans le point suivant de l'ordre du jour du Conseil académique.

**Gilles ROUSSEL** répond que l'objectif est de former les étudiants pour leur permettre de suivre le parcours universitaire de leur choix.

**Armelle CHABOT** rappelle l'importance de la formation à la recherche.

**Matthieu DELAGE** s'enquiert de la définition de projets récurrents. En effet, les activités annuelles qui contribuent à la formation extérieure des étudiants sont souvent non financées, car considérées comme récurrentes. Il est difficile d'innover chaque année. La mise en place d'un financement récurrent pluriannuel répondrait aux besoins des étudiants et aux programmes.

**Venceslas BIRI** reconnaît que le problème des projets récurrents est constant d'année en année. L'idée n'est pas de refuser systématiquement ces projets, mais de favoriser d'autres projets, et si les fonds le permettent, les projets récurrents peuvent être financés.

**Gilles ROUSSEL** aborde la difficulté du choix des projets selon leur ancienneté. Les actions incitatives sont utiles dans tous les domaines. La mise en place d'un financement pluriannuel récurrent est complexe mais pourrait être étudié dans le cadre du COMP.

**Fériel GHOUAMHOUSSEN** propose d'intégrer les projets pédagogiques pluriannuels dans les dialogues de gestion des composantes et envisage une approche homogène pour les composantes Licence et Master.

**Pierre-Jean ARNOUX** mentionne les appels à projets France2030 axés sur l'innovation pédagogique comme une opportunité de sécuriser des financements sur plusieurs années.

**Frederic MORET** propose de tirer profit du nouveau contrat d'établissement pour intégrer une approche de financement plus stratégique et flexible, renouvelé tous les cinq ans pour chaque composante.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît que cette idée est pertinente.

***Les propositions de financement des projets AIP du premier semestre de l'année 2024 s'élevant à 86 157,44 € sont approuvées à l'unanimité des 55 votants présents et représentés.***

## **6. Évolution de l'offre de formation 2024-2025 (vote)**

**Venceslas BIRI** explique que l'université planifie d'ouvrir la 2ème année du Master de mathématiques et applications, parcours Probabilités et statistiques des nouvelles données à l'apprentissage, en collaboration avec le CFA Descartes, offrant ainsi l'opportunité pour certains étudiants de suivre leur formation en alternance et pour d'autres de bénéficier d'activités spécifiques liées à la formation à la recherche.

Ensuite à l'IFIS, un groupe de M1 serait complété avec un groupe de M2 Economie sociale et solidaire, parcours Santé, médico-social et parcours de santé, en partenariat avec le GHU Paris - IFCS (Institut de formation des cadres de santé) et cible une formation continue avec l'objectif d'obtenir le grade de M2.

Quant à l'IFSA, il est prévu l'ouverture d'une Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels mais celle-ci est en attente d'accréditation ministérielle ; et en commun Maths-IGM un projet de double Licence en mathématiques et informatique est en attente de validation par le Rectorat.

La modification des intitulés de certaines formations existantes permettrait de mieux répondre aux besoins du marché et des étudiants. Il y en a 4 :

a) IFIS : Demande de changement d'intitulé de la LP Métiers du BTP : bâtiment et construction, parcours « Conducteur de Travaux en Maisons Individuelles »

- Nouvel intitulé demandé pour le parcours : « Conducteur de travaux »
- Souhait d'ouvrir le nom du parcours au métier de conducteur de travaux au sens large pour offrir un champ de formation plus complet vers les constructions neuves mais également vers les rénovations partielles ou globales

b) IUT : Demande de changement d'intitulé de la LP Métiers de la GRH : Formation, compétences et emploi, parcours « Gestion et pilotage des ressources humaines - CFA UTEC »

- Nouvel intitulé demandé pour le parcours : « Gestion opérationnelle des ressources humaines - CFA UTEC »
- Ce changement de nom a déjà été fait pour la même LP déléguée au CFA Descartes et ouverte totalement en FC, dès cette année 2023/2024
- Le Conseil IUT avait déjà acté ces 2 changements le 14/09/2023 mais pour le groupe à l'UTEC, ce sera effectif à partir de la rentrée 2024

c) UFR LCS : Demande de changement d'intitulé du Master Traduction et interprétation, parcours Traduction spécialisée

- Nouvel intitulé demandé pour le parcours en M1 et en M2 : « Traduction spécialisée Rédaction Web SEO (TRWS) »
- En vue d'une grosse évolution de maquette : davantage d'enseignements spécifiques et réduction des volumes horaires  
SEO (Search Engine Optimization) signifie en français : Optimisation pour les moteurs de recherche. Le rédacteur web SEO est un professionnel chargé de la production de contenus optimisés pour les internautes et les moteurs de recherche. Le rédacteur Web SEO rédige des contenus adaptés à la stratégie commerciale générale et plus spécifiquement à la stratégie online d'une entreprise pour optimiser sa notoriété et ses flux

d) UFR SHS : Demande de changement d'intitulé du Master Sciences sociales, parcours Communication des entreprises et des médias sociaux

- Nouvel intitulé demandé pour le parcours en M1 et en M2 : « Communication des entreprises face aux transitions »
- Pour intégrer les transitions climatique, numérique, socio-économique
- + modification mineure de maquette en M1 et en M2

Ces ajustements, validés par la commission spécialisée enseignement et professionnalisation, visent à aligner l'offre de formation de l'université avec les évolutions du secteur éducatif et les besoins du marché du travail, tant dans le cadre de la formation initiale que continue.

**Anne-Laure LOZANO**, explique l'abstention de Monsieur CALVET qui a des réserves sur la création de, la licence professionnelle CFAO à l'IFSA, en présence d'une Licence 3 en alternance qui pourrait couvrir les nouveaux besoins identifiés. Elle questionne le développement de certaines formations de licence professionnelle à l'IFSA.

**Venceslas BIRI** répond que ces deux sujets ne sont pas directement liés.

***Toutes les propositions de nouvelles demandes d'évolution de l'offre de formation 2024-2025 sont approuvées à la majorité des votants avec 54 voix favorables et une abstention des membres présents et représentés.***

## **7. Évolution de l'offre de formation 2025-2026 (vote)**

**Venceslas BIRI** explique que le parcours Géomètre Géomaticien, actuellement rattaché à la mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, est en phase de co-accréditation avec l'université Paris 1 sur la mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique. L'Université Paris 1 relevant de la vague D, il est nécessaire de se prononcer dès maintenant sur ce changement de mention.

**Gilles ROUSSEL** précise que le parcours et sa philosophie demeurent inchangés.

***L'évolution de l'offre de formation 2025-2026 est approuvée à l'unanimité des 55 votants présents et représentés.***

## 8. Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024-2025 (avis)

**Venceslas BIRI** souligne que ces capacités sont cruciales pour les premières années universitaires, tant sur Parcoursup que pour les M1 sur la plateforme MonMaster.

Les composantes de formation ont fourni les informations nécessaires pour une gestion efficace des flux d'étudiants et la gestion des recours éventuels des candidats.

Des ajustements restent possibles jusqu'au CA du 14 décembre, avec des deadlines pour le paramétrage de Parcoursup et MonMaster fixées respectivement aux 13 et 22 décembre.

L'ENSG augmente sa capacité d'accueil en ouvrant une 2ème année de LP. Certains masters l'augmentent aussi. Une diminution de la capacité d'accueil en Licence géographie de l'UFR SHS est proposée. Des corrections dans les capacités d'accueil pour les BUT de 2e et 3e années ont été apportées, ainsi que des diminutions dans l'UFR de langues dues à des difficultés de recrutement et des problèmes d'encadrement.

**Gilles ROUSSEL** s'enquiert des capacités en M2 et leur affichage pour les nouvelles candidatures.

**Venceslas BIRI** précise que les modifications, comme la diminution de l'effectif en M2, sont des informations internes et ne seront pas mises en avant dans les plateformes de candidatures. Globalement nous restons sur des capacités d'accueil constantes.

**Gilles ROUSSEL** interroge sur le nombre de places ouvertes pour les candidatures externes en L2, spécifiquement en référence à l'EIVP qui montre une ouverture avec 51 places.

**Venceslas BIRI** explique que la licence de génie urbain, ayant débuté en première année, entraîne naturellement toute la cohorte en L2 ; ce qui crée un impact sur les nombres. Les capacités d'accueil en L2 et L3 sont importantes, pour anticiper les flux d'étudiants, et l'augmentation des places ne sera pas affiché en externe.

**Gilles ROUSSEL** demande si cela signifie une diminution du nombre d'étudiants en L1, spécialement en géographie.

**Venceslas BIRI** répond que le nombre d'étudiants en L1 géographie reste constant, mais n'est pas toujours complètement rempli. De nombreux étudiants sont admis par défaut, ce qui peut conduire à une diminution de la demande dans ces filières.

**Matthieu DELAGE** souligne les défis auxquels sont confrontés les enseignants chercheurs, en particulier dans le contexte des admissions en L1. Seulement 35 % des cours en L1 sont assurés par des titulaires, reflétant un manque criant de personnel enseignant.

Malgré les demandes d'augmentation des effectifs lors de la mise en place de Parcoursup, l'université reçoit régulièrement des admissions externes non prévues, résultant en des effectifs dépassant les capacités annoncées. Cela conduit à des disparités entre les effectifs de L2 et ceux de L1, avec des nombres en L2 ne correspondant pas à ceux en L1.

Le domaine des SHS nécessite un soutien du rectorat pour gérer les effectifs dans ces conditions difficiles. Des réductions sont prévues, avec 10 places en moins sur Parcoursup et 6 en master.

***Les modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2024-2025 reçoivent un avis favorable à l'unanimité des 55 votants présents et représentés.***

## Recherche et innovation

### 10. Politique d'attribution des contrats doctoraux 2024-2027 sur subvention (vote)

**Serge PIPERNO** commence par faire un bilan de la campagne de contrats doctoraux 2023-2026 sur subvention. Il précise qu'un contrat doctoral n'a pas été pourvu, suite à quelques désistements et l'absence de listes complémentaires longues. Ceci se passe dans un contexte national de désaffectation pour le doctorat et une baisse des candidatures.

En 2023, il y a eu moins de difficultés liées à l'articulation avec Clear-Doc, puisque les doubles candidatures ont été évitées. Pour les années à venir, Clear-Doc consistera exclusivement à finaliser les thèses lancées, simplifiant ainsi le paysage. Le système actuel de distribution et de fléchage des contrats doctoraux, par certaines écoles doctorales ou via un concours

national pour les équipes non rattachées aux écoles doctorales concernées, est reconduit. Il est important de maintenir une proportionnalité par rapport au nombre de personnels HDR de l'université et de gérer un quota de contrats doctoraux non fléchés.

Sans Clear-doc, il y aura davantage de marges de manœuvre dans l'attribution des contrats, permettant peut-être le soutien à des thématiques spécifiques ou des approches innovantes. Les laboratoires devraient éviter de proposer des candidatures multiples sur les mêmes sujets et orienter les candidatures vers des sujets différents, quitte à proposer des sujets alternatifs. Pour le « concours national », il serait nécessaire d'augmenter le nombre de candidatures et d'envisager de séparer le jury d'audition en deux sous-sections si les candidatures sont nombreuses.

Pour les décomptes des rattachements d'HDR aux écoles Doctorales, il y a une tendance à un rattachement accru des chercheurs aux écoles doctorales, avec moins de cas "exotiques". Une personne n'ayant pas indiqué son école doctorale de rattachement est considérée comme non rattachée. Les HDR devenus émérites ne sont pas pris en compte puisqu'ils ne peuvent pas diriger de nouvelle thèse.

Il faudra évaluer la possibilité de coaccréditer et de flécher des contrats doctoraux vers certaines écoles doctorales, comme par exemple l'ED 3CH (en psychologie en collaboration avec l'université Paris-Cité), puisque nous avons une unité mixte commune avec l'université Paris-Cité et plusieurs laboratoires rattachés potentiellement, ce qui évite de flécher des contrats doctoraux sur une seule composante de recherche.

De 2022 à 2024, le nombre de HDR est stable et passe de 325 à 323. Les modifications proposées pour le concours national incluent la réduction de contrats doctoraux fléchés de 7 à 6, tout en conservant 5 contrats non fléchés. Certaines écoles doctorales comme Culture et Sociétés et SIS gagnent un contrat doctoral, tandis que MSTIC en perd un.

**Serge PIPERNO** propose d'utiliser un algorithme similaire aux années précédentes pour l'attribution des contrats, avec une alternance entre des valeurs hautes et basses pour certaines écoles doctorales. Il suggère de commencer avec MSTIC à 10 contrats, alternant entre 9 et 10 pour les années suivantes.

**Valérie RENAUDIN** précise que contrairement aux informations présentées, MSTIC dispose actuellement de quatre HDR, et non deux.

**Serge PIPERNO** explique que les chiffres ont été ajustés en prenant en compte les nouveaux souhaits de rattachement des chercheurs.

**Valérie RENAUDIN** conteste cette affirmation, précisant qu'elle siège au conseil de MSTIC et que le nombre de HDR est toujours de quatre. Ces changements n'ont pas été discutés au sein du conseil des ED.

**Serge PIPERNO** répond que l'objectif est de rendre ces changements effectifs pour 2024.

**Valérie RENAUDIN** souligne que ces modifications n'ont pas été communiquées ni décidées par les parties concernées, notamment les écoles doctorales de Nantes avec lesquelles elle a discuté et qui n'ont pas prévu de basculer.

**Serge PIPERNO** répond que la décision a été discutée avec la direction du campus et les collègues concernés. L'objectif est d'éviter que certains laboratoires (au sein d'un département) soient rattachés à plusieurs écoles doctorales différentes.

**Valérie RENAUDIN**, surprise de ne pas avoir été informée de cette décision, suggère qu'il est raisonnable que certains chercheurs d'un même laboratoire soient rattachés à des écoles doctorales différentes et se dit prête à rediscuter de la question.

**Serge PIPERNO** reconnaît le manque de communication et se dit prêt à rediscuter pour clarifier la situation et s'assurer que toutes les parties concernées soient correctement informées.

**Armelle CHABOT** soulignant que bien qu'il y ait eu des échos à ce sujet, aucun débat formel n'a eu lieu. Les chercheurs concernés ne sont pas forcément d'accord avec ces changements. Il est complexe de transférer les étudiants entre les ED, en particulier pour une équipe de GERS qui est rattachée à trois ED différentes (MASTIC, SIS, et 3MG).

**Serge PIPERNO** précise que les complications liées aux changements de poste des enseignants-chercheurs et à la réaffectation de leurs doctorants sont courantes mais pas forcément traitées de façon conflictuelles (on laisse souvent les thèses s'achever dans l'ED initiale). Il indique qu'à Nantes, si le transfert d'école doctorale est obligatoire pour les doctorats en cours concernés, il n'y aura pas de démarrage de thèse en 2024 pour les personnels concernés. L'objectif est de clarifier et d'uniformiser les rattachements aux écoles doctorales.

Certains laboratoires ont reçu des instructions pour regrouper tous leurs doctorants dans la même ED, tout en reconnaissant qu'il peut y avoir de forts arguments pour diversifier les rattachements.

**Paola PELLIGRINI** s'enquiert de l'ED SMH, notant qu'il y a cinq HDR mais qu'ils ne semblent pas inclus dans le concours national.

**Serge PIPERNO** explique qu'il y a un aspect politique à partager une école doctorale lorsqu'on est une UMR, et que des chercheurs de LPA sont également rattachés à SMH. L'idée de ces rattachements multiples est d'éviter le fléchage de contrats doctoraux vers un laboratoire unique, une pratique que l'université tente d'éviter. La situation est complexe. Une HDR a été soutenue récemment, mais il y a aussi d'autres personnels qui sont partis ; ce qui pourrait expliquer une variation dans le nombre.

**Pierre-Jean ARNOUX** explique qu'il reprend les données fournies, mais qu'il est surpris par les chiffres mentionnés.

**Gilles ROUSSEL** demande alors des éclaircissements sur la problématique concernant le nombre de HDR.

**Serge PIPERNO** explique que certains départements ont des activités dans diverses disciplines. Si on considère ces départements comme des composantes de recherche, avec des laboratoires ou des équipes internes ayant plusieurs rattachements à différentes écoles doctorales, cela peut créer une certaine complexité dans le dénombrement et la répartition des HDR.

**Armelle CHABOT** questionne sur l'utilisation de la politique habituelle de rattachement d'un laboratoire à une école doctorale (ED) unique.

**Serge PIPERNO** répond par l'affirmative, tout en précisant que des dérogations peuvent exister pour les cas où des chercheurs sont sur plusieurs campus ou impliqués dans plusieurs équipes de recherche. Toutefois, cela peut devenir problématique au sein d'un même campus.

**Valérie RENAUDIN** demande si les transferts de contrats doctoraux d'une ED à une autre ont été effectués pour respecter cette politique.

**Serge PIPERNO** répond que la distribution a été ajustée en fonction de l'emplacement supposé de certains HDR.

**Gilles ROUSSEL** précise que l'attribution des contrats dans les ED reste inchangée, bien que le nombre de personnels de l'ED diminue.

**Valérie RENAUDIN** indique qu'elle a demandé les données à la VPR et souligne la nécessité de coordonner ces données avec celles des ED à Nantes.

**Serge PIPERNO** clarifie le rôle d'Éric GAUME, qui intervient en tant que directeur adjoint du campus de Nantes, et non en tant que directeur de GERS.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît la nécessité de clarifier certains aspects, mais assure que cela ne remet pas en cause les répartitions par ED. Il souligne l'importance d'améliorer la communication entre la politique menée sur le campus de Nantes et ses représentants.

**Melika BEN SALEM** interroge sur la structuration des ED, la multidisciplinarité.

**Gilles ROUSSEL** confirme que bien que certains laboratoires soient impliqués dans plusieurs ED, il ne s'agit pas de la majorité.

**Melika BEN SALEM** questionne alors la difficulté que cela représente, suggérant que cela devient un problème.

**Serge PIPERNO** fait référence à l'arrêté sur le doctorat de 2016, qui permet aux unités de recherche d'être rattachées à plusieurs ED, notamment par thématique ou équipe. Il indique que l'arrêté de 2022 a renforcé cette disposition.

**Valérie RENAUDIN** mentionne que des chercheurs en intelligence artificielle sont rattachés à l'ED MASTIC.

**Serge PIPERNO** suggère que des réorganisations de laboratoire ou des présentations différentes pourraient être nécessaires, pour aligner les rattachements avec les directives du doctorat.

**Gilles ROUSSEL** souligne que cette problématique n'est pas unique à Nantes et que l'alignement avec les directives est une

question récurrente dans plusieurs établissements.

**Armelle CHABOT** ajoute que l'Université Gustave Eiffel encourage des approches systémiques et multidisciplinaires, ce qui complique le rattachement à une seule ED.

**Serge PIPERNO** explique que conformément à l'arrêté de 2022, chaque HDR devrait être rattaché à une seule ED.

**Gilles ROUSSEL** encourage la discussion entre les représentants des ED pour clarifier ces questions.

***La proposition d'attribution des contrats doctoraux 2024-2027 sur subvention, telle que présentée lors de la séance est approuvée à l'unanimité des 55 membres présents et représentés.***

## **11. Point d'avancement sur l'appel à manifestation d'intérêt Animation Scientifique (information)**

**Serge PIPERNO** explique que l'objectif est de donner aux chercheurs les moyens de se rencontrer et de discuter en 2024, afin de déterminer les meilleures approches pour l'avenir. Il souligne également la nécessité d'un soutien logistique pour faciliter ces interactions.

**Gilles ROUSSEL** souligne que l'objectif des regroupements proposés est de favoriser la collaboration entre les projets, sans forcer des regroupements artificiels.

**Serge PIPERNO** ajoute que l'intention est d'évaluer la plus-value des regroupements proposés.

**Corine MAITTE** souligne le manque de clarté dans les objectifs et la méthodologie, ainsi que la gestion des fonds alloués.

**Gilles ROUSSEL** explique que la sélection des projets suit la politique scientifique et qu'il est prévu de discuter de ces sujets plus en détail lors des réunions des commissions spécialisées.

**Serge PIPERNO** reconnaît un manque de clarté dans la communication et admet que la perception des projets peut varier selon les composantes de recherche. Il suggère que le webinaire prévu le 13 décembre soit une opportunité pour initier des discussions et partager des informations.

**Corine MAITTE** souligne l'importance de ne pas précipiter les processus et suggère la possibilité d'organiser une réunion en présentiel pour une discussion plus approfondie et structurée.

**Serge PIPERNO** confirme l'importance d'une réflexion approfondie sur la pertinence des regroupements de projets, en mettant l'accent sur l'évaluation des plus-values potentielles. L'objectif n'est pas de limiter la visibilité des sujets de recherche, mais de chercher à comprendre si des groupes de laboratoires peuvent travailler ensemble sur des sujets communs sans pour autant structurer les laboratoires eux-mêmes.

**Corinne BLANQUART** explique l'importance d'initier des interactions entre différents projets et laboratoires, sans précipiter les décisions. Tout arbitrage final sera basé sur les discussions au sein des instances appropriées de l'université.

**Anne-Sophie EVRARD** pointe une potentielle disproportion entre le montant du financement accordé et le nombre de personnels impliqués dans les projets. Cette remarque met en lumière la nécessité de réévaluer les montants alloués, pour assurer une répartition plus équitable et adaptée à la taille et à la portée de chaque projet.

**Gilles ROUSSEL** répond en reconnaissant que la situation spécifique des LabEx n'est pas la même partout. Des ajustements des financements sont nécessaires en fonction des besoins.

**Pierre-Jean ARNOUX** suggère que les porteurs de projets se rapprochent de la fondation de l'université pour des constructions potentielles.

**Lionel DUTHEIL** indique qu'il a du mal à saisir les enjeux des échanges, mais vu les difficultés exprimées par les collègues dans la gestion des multiples sollicitations pour déposer des projets et l'arbitrage qui peut être réalisé à différents niveaux, il s'interroge sur la question de la subsidiarité dans la prise de décision. Un webinaire n'est pas le bon moyen d'en discuter.

**Serge PIPERNO** souligne l'importance de la note explicative sur les objectifs des animations proposées et de la possibilité d'une discussion plus large avant la proposition de projets aux instances compétentes. Il reconnaît la nécessité de clarifier les rôles et les attentes dans ce processus.

**Gilles ROUSSEL** souligne la complexité des multiples guichets de demandes de financement et la nécessité de clarifier les processus et les missions de chaque projet. Cette situation est comparable à celle des chercheurs qui doivent naviguer entre différents programmes de financement européens, chacun avec ses propres règles.

**Corinne BLANQUART** explique que l'objectif actuel est de développer l'interconnaissance et le dialogue entre les différents laboratoires et chercheurs, au-delà des périmètres habituels de travail. L'idée est de faciliter la collaboration et de découvrir de nouvelles opportunités de projets communs.

**Armelle CHABOT** souligne que les informations remontent aux laboratoires, mais pas nécessairement aux individus. Elle suggère une meilleure diffusion de l'information, notamment à travers l'intranet de l'université.

## 12. Nomination d'une nouvelle direction de l'école doctorale OMI (avis)

**Serge PIPERNO** annonce la nomination de Rémi Bourguignon à la direction de l'IRG, et la candidature d'Abdelmajid AMINE (de l'UPEC), avec l'aide de Gabrielle BOULEAU (de l'INRAE).

**Le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité sur les propositions de nomination de Monsieur Abdelmajid AMINE, en tant que directeur et de Madame Gabrielle BOULEAU, en tant que directrice adjointe de l'ED Organisations, Marchés, Institutions (OMI) des 55 membres présents et représentés.**

Pause de 17h à 17h10.

## Gouvernance

### 16. Bilan du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (information)

**Caroline TROTOT** souligne l'existence de déséquilibres persistants, comme le fait que plus d'un tiers des femmes travaillant à l'université occupent des postes non permanents et que trois quarts des personnels à temps partiel sont des femmes.

Une étude exhaustive sur les écarts de salaires révèle des différences salariales concrètes.

Les indicateurs actuels ne sont pas totalement consolidés, en raison des changements en cours liés à la fusion de l'établissement. Il est nécessaire de les consolider et de mener des études plus fines sur les emplois de valeur égale, ainsi que sur l'amélioration des règles d'attribution des primes et la mise en œuvre de mesures correctives pour le rattrapage salarial.

Malgré un suivi régulier des indicateurs, il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'année précédente concernant l'égal accès aux grades et emplois.

Des mesures visant à améliorer l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle ont été introduites, comme la possibilité de travailler 4,5 jours par semaine et la distribution de culottes menstruelles biologiques pour les étudiantes.

La lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes a été un point fort, ainsi que la création de la structure ONDES et on a observé une augmentation notable des signalements de violences.

L'effort de sensibilisation est accru, notamment à travers des réunions de pré-rentrée et des formations dédiées, bien qu'il y ait besoin d'améliorer la compréhension générale des mécanismes sous-jacents pour prévenir les situations de violence.

Le recrutement d'une cheffe de projet égalité a été réalisé. Par ailleurs, 79 sentinelles sont activement présentes pour assurer l'égalité au sein de l'université. Il est important d'élaborer un nouveau plan pluriannuel pour l'égalité pour 2024-2027, afin de refléter l'engagement continu de l'université dans ce domaine.

Un budget annuel de 54 000 euros est alloué aux formations, contribuant à l'augmentation des signalements et à la sensibilisation accrue au sein de l'établissement. Malgré les défis, des progrès ont été réalisés et l'université est reconnue, notamment auprès du MESR.

**Gilles ROUSSEL** remercie Caroline TROTOT pour le travail accompli, en particulier concernant les signalements et il remercie les personnels qui font l'accompagnement des victimes. Des améliorations sont certes à apporter.

**Frédéric MORET** propose d'intégrer des formations obligatoires sur les violences dans le cursus des nouveaux maîtres de conférences, ainsi que pour les membres des jurys de recrutement.

**Gilles ROUSSEL** répond que bien que ces formations soient proposées, elles ne sont pas obligatoires.

**Caroline TROTOT** souligne l'importance de privilégier des formations en présentiel pour ces sujets sensibles.

**Armelle CHABOT** salue et remercie le gros travail engagé par la commission égalité femmes hommes mais malgré son existence au moins depuis la création de l'Université Gustave Eiffel, s'enquiert de son efficacité dans la répartition des salaires. Malgré les efforts, l'université ne semble pas aller dans la bonne direction en matière d'égalité salariale. En exemple, les dix plus hauts salaires de l'Université Gustave Eiffel sont actuellement tous détenus par des hommes, alors que 8/10 l'étaient par le passé !

**Croline TROTOT** explique que l'une des raisons invoquées pour expliquer cette situation est celle des corps de métiers les mieux payés qui sont très masculinisés, ce qui indique que le problème est systématique et qu'un travail de fond est nécessaire.

**Enora LORCY** approuve l'idée de rendre obligatoire la formation sur les violences pour les maîtres de conférences et soulève le besoin de former les élus siégeant en commission disciplinaire. Elle exprime également sa gratitude pour les initiatives de l'équipe d'égalité, tout en encourageant l'université à aborder d'autres sujets importants comme le racisme, la discrimination religieuse, le validisme et les questions LGBTQ+, et interroge sur le moment où l'établissement commencera à traiter ces questions supplémentaires.

**Caroline TROTOT** explique que des progrès non négligeables ont été réalisés, notamment grâce à l'initiative ONDES et au soutien apporté aux initiatives étudiantes, bien qu'il reste encore beaucoup à faire.

**Gilles ROUSSEL** exprime la nécessité d'intensifier la formation, l'information et la sensibilisation, en reconnaissant que l'urgence actuelle réside dans la gestion des cas qui se présentent à l'établissement. La quasi-totalité de ces cas sont urgents et nécessitent une attention immédiate.

**Enora LORCY** clarifie son propos, à savoir qu'elle ne remettait pas en cause les actions de la mission égalité, mais évoquait plutôt un manque général dans l'approche de l'établissement sur d'autres sujets. Elle souligne l'importance de traiter ces questions dans une perspective plus large et intersectionnelle.

**Caroline TROTOT** répond que bien qu'elle comprenne la perspective d'Enora LORCY, l'université doit d'abord s'occuper des cas qui lui sont soumis, soulignant que la majorité des victimes sont des femmes. L'université, comme les autres établissements supérieurs, est confrontée à l'augmentation massive des signalements de violences faites aux femmes et doit prioriser ses actions en conséquence.

### **13. Actualité générale de l'établissement (information)**

**Gilles ROUSSEL** annonce le départ de monsieur Olivier Brossard, promu professeur, et l'arrivée de monsieur Florent Di Bartolo au collège B1 du CAC.

Les élections étudiantes, prévues du 4 au 8 décembre 2023, sont importantes et la représentativité joue sur l'image de l'université.

Monsieur Matthieu DELORME sera nommé directeur de l'école d'architecture à partir du 1er janvier 2024.

Concernant l'ENSG, Nicolas Paparoditis a quitté son poste de directeur pour devenir directeur adjoint de l'IGN. Un processus de recrutement est en cours pour son remplacement, avec une dizaine de candidatures en examen.

Un contrat d'objectifs et de moyens et performances devrait être signé avant la fin de l'année. L'université a déjà reçu des fonds.

Les schémas directeurs de l'université avancent, notamment ceux concernant le développement durable, l'immobilier, le numérique et l'amélioration de la vie étudiante. Une présentation complète de ces projets est prévue lors d'une future réunion du CAC, probablement en mars ou avril.

#### 14. Pérennisation de l'établissement (information)

**Gilles ROUSSEL** rappelle que le projet d'établissement expérimental a débuté en 2017 avec la labellisation du projet I-SITE FUTURE, soulignant l'importance de la création de l'Université pour la poursuite du financement du projet.

L'Université est actuellement régie par trois textes principaux :

- L'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts (annexés au décret) ;

Le décret n°2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'IFSTTAR et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel. Il y a essentiellement deux alternatives : pérenniser l'université en tant que grand établissement, ce qui permettrait de conserver le statut actuel sans modifications majeures ou la fin de l'expérimentation avec un retour aux établissements initiaux, ce qui impliquerait de séparer les services et les personnels et entraînerait la perte de financements significatifs, notamment liés au projet I-SITE.

Les financements I-SITE, représentent une part importante du budget. Ils ont amélioré le fonctionnement de l'université dans divers domaines.

Il est nécessaire de ne pas apporter de modifications substantielles aux statuts de l'Université pour permettre une transition en douceur vers un statut de grand établissement.

C'est en ce sens qu'il a présenté la demande d'évaluation de sortie d'expérimentation pour avis du CSA et qu'il soumettra la demande à l'approbation du CA du 14 décembre 2023.

Dans le cas d'une évaluation favorable à la pérennisation, il conviendra alors de finaliser les statuts de l'établissement, lesquels devront faire l'objet d'une consultation des CSA, du CAC et des CA.

L'évaluation par le HCERES guidera la décision sur la sortie de l'expérimentation et la pérennisation de l'établissement. Nous avons demandé qu'elle s'intéresse en particulier à des aspects spécifiques, tels que la gestion des campus et la stratégie partenariale, notamment le pilotage de programmes nationaux et les liens avec le monde socio-économique ou l'appui aux politiques publiques.

Le timing actuel permet d'assurer une transition réussie, comme pour d'autres établissements qui ont déjà subi des évaluations similaires, avec différentes approches et résultats. Ce processus, bien que complexe, est crucial pour l'avenir de l'Université.

**Anne-Sophie EVRARD** regrette que le débat sur la pérennisation de l'Université n'ait eu lieu que récemment. Les organisations syndicales ont unanimement voté contre la demande d'évaluation au HCERES en 2024, vote qui semble ne pas avoir été pris en compte.

**Gilles ROUSSEL** explique son choix de poursuivre la demande d'évaluation malgré le vote du CSA. Il explique que c'est le moment opportun pour cette évaluation essentielle, pour minimiser la charge de travail et pour des raisons politiques liées à la pérennisation des ITA.

Il souligne son engagement personnel, notamment envers la pérennisation des statuts des ITA.

**Enora LORCY** demande si les informations seront présentées au parlement étudiant.

**Gilles ROUSSEL** répond par l'affirmative.

**Lionel DUTHEIL** se dit satisfait d'aborder ces questions et de voir qu'il existait d'autres alternatives que de devenir un grand établissement avec les statuts actuels.

**Gilles ROUSSEL** clarifie sa position sur la pérennisation de l'Université et la nécessité de l'évaluation du HCERES, malgré les préoccupations exprimées par les syndicats.

**Lionel DUTHEIL** s'enquiert des trois scénarios envisagés pour l'avenir de l'université, notamment la possibilité de redevenir ce qu'elle était ou de repousser l'expérimentation. Des problèmes de gouvernance sont rencontrés par les composantes de recherche et de formation, ainsi que des difficultés ressenties par les personnels en raison des transformations en cours.

**Gilles ROUSSEL** répond que les problèmes soulevés ne sont pas liés aux statuts de l'Université, mais plutôt à des pratiques internes. Le processus de transformation est complexe, et une meilleure communication et une prise en compte plus précoce des différentes perspectives auraient peut-être été bénéfiques.

**Lionel DUTHEIL** explique que les difficultés ressenties par les personnels ne peuvent être expliquées que par des questions politiques. Il est nécessaire de mieux prendre en compte l'avis des personnels dans le processus de transformation.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît sa part de responsabilité dans la complexité de la situation, et exprime son engagement à améliorer la communication et la gestion du changement au sein de l'établissement.

**Armelle CHABOT** exprime sa déception sur le fait que la discussion sur des sujets importants ait lieu tardivement, à un moment où les décisions semblent déjà arrêtées. Cette pratique est perçue comme un « présidentielisme », donnant l'impression que les discussions sont une formalité et que les décisions sont prises unilatéralement par la présidence.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît que la discussion aurait pu se tenir plus tôt, mais rappelle que les discussions et les points relatifs à ce sujet ont été abordés à chaque réunion du CAC depuis juin 2023.

**Armelle CHABOT** questionne sur la collégialité dans le système universitaire français, soulignant qu'elle estime que l'approche actuelle de l'université s'éloigne de cette tradition. Il ne s'agit pas nécessairement de revenir en arrière, mais plutôt de prendre le temps et d'adopter des modalités appropriées pour les décisions.

**Gilles ROUSSEL** précise que l'ordonnance initiale prévoyait une période de dix ans à partir de sa publication pour sortir de l'expérimentation, mais que cela ne signifiait pas nécessairement dix ans d'expérimentation. Si un nouveau décret est publié et une nouvelle période d'expérimentation lancée, la limite temporelle fixée par l'ordonnance risque d'être dépassée.

**Armelle CHABOT** s'enquiert du processus de sélection des membres évaluateurs pour l'évaluation du HCERES, qui sont principalement étrangers, sur l'éventuelle influence politique dans ce choix.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il est possible de proposer des noms pour l'évaluation, mais que c'est le HCERES, en tant qu'autorité indépendante, qui prend la décision finale, de manière indépendante. Aucune volonté politique n'existe en amont du choix des évaluateurs.

**Frédéric MORET** ajoute que les discussions sur les panels d'évaluation devraient se concentrer sur la représentation adéquate des différentes disciplines et spécialités pertinentes pour l'établissement, plutôt que sur des noms spécifiques.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il n'est pas en mesure de confirmer leur organisation. Un focus sur les campus dans la demande d'évaluation au HCERES est important.

**Enora LORCY** demande si le processus d'évaluation par le HCERES serait similaire ou combiné au processus habituel d'évaluation.

**Gilles ROUSSEL** répond que cela sera très similaire.

**Yoann PERCHAUD** s'enquiert de la date du dialogue autour de ces points.

**Gilles ROUSSEL** précise que le dialogue aurait lieu à la fin du processus d'évaluation, avec une discussion sur le rapport d'évaluation dans les différents conseils, et que les modifications finales des décrets seraient votées après avoir été débattues dans tous les établissements concernés.

**Lionel DUTHEIL** souligne que la collégialité universitaire est un modèle, et que de nombreux personnels au sein de la communauté universitaire ressentent un manque de collégialité dans les décisions et les conseils.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il n'a pas promis de faire de l'établissement une université dans le sens traditionnel, mais soutient que les statuts actuels assurent la continuité de la collégialité.

**Lionel DUTHEIL** précise l'importance de prendre en compte les votes exprimés au CSA, qui ne reflètent pas seulement des difficultés dans les services, mais aussi des préoccupations sur la gouvernance et la participation à l'établissement. L'avis unanimement contre du CSA sur la demande d'évaluation de la sortie est révélateur de ces difficultés. Il est important de discuter et de considérer ces préoccupations pour avancer de manière collégiale.

**Armelle CHABOT** explique que certains maîtres de conférences, bien qu'ayant les qualifications requises et ayant même réussi le concours de professeur sans obtenir de poste, ne peuvent pas siéger au Collège A. Selon elle, cela crée une disparité avec les propositions de permettre à certains autres personnels, tels que les ITPE et les IPF qui n'ont pas traditionnellement ce droit, de participer au Collège A.

**Gilles ROUSSEL** rappelle que les dispositions législatives et réglementaires définissent clairement à quels collèges électoraux les contractuels et les maîtres de conférences peuvent siéger.

**Armelle CHABOT** exprime son désaccord face à cette approche. La phase expérimentale actuelle de l'Université pourrait être une occasion de revoir et de modifier ces pratiques pour plus d'équité.

### 15. Évaluation HCERES : point d'avancement (information)

**Serge PIPERNO** indique que la phase de rédaction des documents d'auto-évaluation est enclenchée pour les composantes de recherche. Ces documents sont attendus pour mi-mars, afin d'en permettre une relecture avant de procéder à leur dépôt fin mai. Un atelier de recherche a été organisé par l'HCERES, où a été évoquée la possibilité de visites anticipées pour les unités de recherche si le dépôt du dossier était anticipé.

Une coordination aura lieu prochainement avec l'UPEC pour le recueil de données. Les comités de visite de l'HCERES ne visiteront pas tous les laboratoires, dépendant de divers facteurs comme la taille ou l'importance des installations expérimentales. L'évaluation des périmètres des laboratoires et départements aura lieu en se fixant sur la situation à la fin de 2023.

**Corine MAITTE** s'enquiert de la mise à disposition des éléments de langage commun pour l'auto-évaluation.

**Serge PIPERNO** explique qu'ils devraient être disponibles avant la fin de l'année 2023, soulignant que la rédaction n'est pas la tâche la plus complexe, mais la compilation des données, en particulier celles des doctorants et des effectifs depuis 2018, et les contrats de recherche gérés par les différents services des établissements. Cette compilation est un processus en cours. Certains laboratoires, comme ceux sous tutelle de l'UPEC, ont déjà fourni les informations requises et les efforts sont en cours pour préparer et finaliser le reste des documents nécessaires. Les informations seront disponibles dans les composantes respectives.

---

*La séance est levée à 18h46.*

Le Président  
de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL